



Association pour la Sauvegarde de  
Confignon et environs



**anpva**  
Association nature et  
patrimoine du Val d'Aire

## RECOMMANDEE

Monsieur Antonio Hodgers  
Conseiller d'État  
Département du Territoire  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

Confignon, le 10 octobre 2022

### Concerne : PLQ d'ensemble Cherpines II Confignon

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous accusons réception de votre lettre du 19 juillet 2022 en réponse à nos lettres des 5 avril et 23 juin 2022, dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

Votre lettre appelle une réaction de la part de nos associations car si nous apprécions votre réponse, nous aimerions apporter quelques précisions et rectifications à son contenu. Contrairement à d'autres grands projets très avancés, ce PLQ d'ensemble n'étant pas encore entré en force, nous avons la possibilité avec vous de modifier encore son impact. La réussite du quartier des Cherpines II, quant à son intégration dans son environnement et au respect de la qualité de vie des futurs habitants, portera votre signature et déterminera le bon accueil de la population et comment les futures générations l'adopteront.

Nous souhaitons que les Cherpines soient un des premiers quartiers respectueux de l'environnement existant et des sites déjà protégés, afin qu'il devienne un quartier réellement écologique de la nouvelle génération et non pas le dernier de l'ancienne génération. Et qu'il puisse bien porter son nom de « quartier durable ».

Ci-après, vous trouverez les précisions que nos associations désirent apporter au contenu de votre lettre concernant :

### **Référence au troisième paragraphe – concertation**

Au sujet de la concertation, vous indiquez que les ateliers de participation auxquels nos associations ont été conviées en 2016 et 2017 « s'inscrivaient dans le dispositif de concertation devant se tenir lors d'une phase d'avant-projet de PLQ ».



Or, dans notre compréhension de la situation, aucune concertation formelle d'avant-projet PLQ n'a eu lieu et aucun document nous ayant été transmis n'y fait référence. Il n'était question que de chercher à intégrer la densité suggérée par le Conseil d'État, ce qui a donné lieu à quelques moments épiques en raison des désaccords et de l'impossibilité de l'augmenter à plus de 10% sans que le futur quartier change d'aspect.

Selon nous, l'article 4 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), les articles 134 et 135 de la Constitution de la République et canton de Genève et l'article 5A de la loi générale sur les zones de développement (GZD) ne sont pas respectés.

De plus, plusieurs facteurs ou événements nouveaux sont venus influencer l'évolution de la société : les changements sociétaux découlant de la pandémie Covid qui a mis de l'avant la nécessité et les bienfaits du télétravail, la mise en évidence du changement climatique et ses conséquences, la crise énergétique et l'obligation de mieux protéger la nature et la biodiversité. Ces évolutions nous invitent à changer nos modes de vie, de déplacements, de travail, ce qui a forcément un impact direct sur nos lieux de vie. Dans ce contexte et après presque 5 ans de silence, il aurait été plus acceptable pour nos associations que ce projet Cherpines redémarre avec des séances de concertation tenant compte des dernières évolutions, alors qu'aujourd'hui l'élaboration du PLQ en est déjà au stade de l'enquête technique.

**Nous réitérons notre demande de concertation en amont du PLQ tout en vous remerciant par avance de nous transmettre le planning du développement du PLQ des Cherpines II et de la construction du Rolliet (Cherpines I).**

**Nous prenons néanmoins note que l'Office de l'Urbanisme, par l'intermédiaire de Madame Séverine Pastor, prendra contact avec nous dès cet automne pour revoir les changements apportés à cet avant-projet de PLQ d'ensemble.**

## **Référence au quatrième paragraphe - réflexion sur les pièces urbaines**

Votre lettre fait état de votre volonté, dès 2024, d'intégrer nos associations dans la réflexion sur le développement des îlots, une fois le PLQ d'ensemble adopté. Cependant, une fois que le PLQ d'ensemble qui fixe l'IUS est adopté, les îlots seront densifiés au prorata de la densité du PLQ d'ensemble à l'IUS de 1,2 ce qui entérinera un ID moyen de 2,5, soit des pics de densité à 2,9 : « un entassement de première classe » dans les îlots, notamment au bord de l'Aire où nous relevons un ID à 2,3.

**C'est pourquoi, pour les associations, le PLQ d'ensemble revêt une importance capitale dans le développement des Cherpines, bien plus que les PLQ des îlots.**

**Pour mémoire, le plan directeur de quartier des Cherpines (PDQ) adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013 est le seul plan d'aménagement en force.**

Néanmoins en attendant cette réflexion et notre participation au développement des pièces urbaines et de leur périmètre, nous insistons sur le fait que plusieurs facteurs (repris dans l'un des paragraphes ci-dessus) influencent et influenceront l'évolution de la société et les modes de vie conduisant les



différents partenaires à déborder de créativité pour tuer la monotonie et la banalité de quartiers aujourd'hui en cours de construction. A vrai dire, le rôle de nos associations ou de potentiels futurs habitants de ces pièces urbaines ne devra pas seulement être cantonné pour négocier la couleur des immeubles ou les essences d'arbres à planter mais pour déterminer les facteurs leur garantissant la qualité de vie pour de longues années. Nous prenons note que vous ne voulez pas entrer en matière sur l'IUS de 1,1, voire 1,15 que les associations avaient proposé en toute bonne foi.

**De fait, nous demandons de faire baisser la densité du PLQ d'ensemble à 1. C'est ce que les genevois avait voté lors du référendum de 2011.**

**Nous insistons sur le fait que nous appelons de nos vœux la construction d'un quartier aéré, vert, bien intégré dans son environnement, « quartier de référence » pour tout développement futur dans le Canton de Genève.**

**Nous souhaitons également des îlots où les habitants ne vont pas subir tous les désagréments inhérents à la promiscuité (bruit, odeur, manque de soleil et de lumière, manque de vue, voire incivilités et violence comme le prouvent de nombreuses études psychologiques) engendrant ainsi le mal de vivre et l'engagement d'animateurs sociaux-culturels.**

## **Référence au cinquième paragraphe - responsabilité**

Dans votre lettre, vous nous livrez les grandes lignes des évolutions apportées au projet de PLQ d'ensemble, notamment la suppression de 300 logements pour arriver à intégrer des infrastructures plus grandes (espace dévolu aux écoles et à la crèche) et pour ce faire, vous avez diminué l'IUS de 1,3 à 1,2 et l'ID de 2,52 à 2,47 (pic 2,9). Lors de la surdensification du quartier en 2017, le canton a réduit la surface des logements de 110 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup> par logement.

### **Maintenez-vous le changement de surface de 110 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup> dans vos calculs ?**

Nos associations sont néanmoins surprises de lire que vous nous renvoyez la responsabilité de l'augmentation de la densité dans les pièces urbaines, qui serait *« une résultante des larges espaces dévolus aux espaces publics, parcs, équipements publics qui sont des éléments majeurs de qualité de vie des futurs habitants »*.

Il est cependant de la responsabilité de l'Etat de prévoir une crèche et des écoles suffisamment grandes pour y garder et y instruire les enfants qui habiteront dans ce quartier, ce qui n'était à l'origine pas le cas puisque le périmètre induit passe de 5'000 m<sup>2</sup> à 15'000 m<sup>2</sup> et d'offrir aux habitants de ce quartier des pièces urbaines respirables et agréables à vivre sans utiliser les arguments ci-avant cités.

## **Référence au plan financier**

À preuve du contraire, nous ne pensons pas que les fonds intercommunaux soient suffisants pour que la commune de Confignon puisse absorber toutes les dépenses inhérentes à ce genre de projet, notamment les infrastructures. Rappelons que la commune de Confignon se remet à peine de la construction du quartier de Cressy :



- environ 3000 habitants avant Cressy,
- environ 4500 habitants après Cressy (+ 50%),
- environ 12'000 habitants après Cherpines, (+ 167%, donc 2,5 fois plus d'habitants).

La dette de Cressy mettra 22 ans pour être absorbée par la commune ; combien de temps pour la dette des Cherpines ? Plus de 60 ans ?

**Nous réitérons donc notre demande de plan financier global pour la commune car nos associations estiment que le Département du Territoire doit faire preuve en amont d'une totale transparence vis-à-vis des habitants contribuables de Confignon.**

### **Référence limite des constructions – par rapport à la rivière l'Aire**

Nos associations avaient demandé qu'une distance de **100 mètres minimum des rives** soit introduite pour protéger l'Aire et ses rives. En réponse, vous indiquez « *qu'un vaste espace public large de 50 à 70 mètres selon les tronçons sans bâti permettra d'amplifier les efforts de renaturation déjà déployés* ». Nous aimerions connaître depuis quel point est mesurée cette distance : le milieu de la rivière, sa rive ou à partir des 30 mètres protégés de fait.

**Nous désirons que le plan des limites de zones, rivière, zone protégée, bois, et constructions nous soit soumis afin que nous puissions donner notre avis comme associations attentives aux espaces naturels.**

Pour nous, des zones tampon sous différentes formes où le public ne peut pas aller sont absolument nécessaires pour éviter la pression humaine sur l'environnement immédiat du nouveau quartier. Elles feront partie intégrante de l'image directrice qui est initiée avec la Gouvernance de l'Aire. L'ensemble des espaces publics définis par la future image directrice tout au long de l'Aire seront les lieux de détente et de délasserement des habitants des Cherpines.

**Nous ne demandons pas « d'espace public » à cet endroit, mais un espace naturel protégé et non pas les « Jardins de l'Aire » du quartier des Cherpines.**

### **Référence à l'étude du fonctionnement multimodale du réseau viaire - connections coteau**

Selon votre lettre, les impacts du trafic généré par les futurs développements urbains dans notre région ont été appréhendés.

Néanmoins, nous nous inquiétons de l'itinéraire envisagé dans la fiche No 34-13/priorité B4 :

*« Aménagement d'un axe TP en site propre et d'une voie MD avec traitement paysager du tronçon Cherpines-Bernex, de juin 2021, de la potentielle ligne de bus à haute fréquence qui doit relier les Cherpines à Bernex au travers du vallon de l'Aire et du nouveau quartier de Vuillonex. »*



Cet axe aura un fort impact sur notre patrimoine naturel avec l'éventuel abattage d'une partie du bois du vallon de l'Aire pourtant protégé (Bois de l'Aire - seul espace rural du canton classé Monument Historique le 9.11.1923, comme le vallon de l'Aire sur Lancy classé le 29.04.1958 et le coteau sud Bernex/Confignon/Signal de Bernex le 3.10.1923). En effet, dans la fiche citée, p.99, 1<sup>er</sup> juin 2021, il est écrit :

*Effets sur l'environnement - « L'objectif est de valoriser les espaces naturels et paysagers et améliorer leur accessibilité ».*

### **A-t-on besoin de valoriser des espaces naturels qui se suffisent à eux-mêmes ?**

Ensuite, il est écrit :

*« Cette mesure empiète sur des surfaces actuellement perméables (forêt, zone verte, zone agricole...) par des mètres carrés d'aménagement pour les TP et MD, ou mètres linéaires d'aménagement MD et TP : 3000 m<sup>2</sup> de zone agricole, 1000 m<sup>2</sup> de défrichement et 1300 m<sup>2</sup> de zone de verdure ».*

### **Peut-on empiéter par de nouveaux aménagements sur le bois protégé depuis 1923 ?**

**Peut-on encore détruire de la zone agricole déjà bien prétéritée par la construction du quartier des Cherpines?**

**Quelles sont les priorités ? La mobilité ou les terres cultivées qui nous permettent d'avoir une autonomie alimentaire a minima ?**

**Voir Annexe 3 A et 3 B**

A l'heure actuelle où nous devons coûte que coûte protéger nos arbres qui sont indispensables à notre survie et nos terres agricoles à la souveraineté alimentaire, il n'est pas envisageable qu'une ligne de bus empiète sur la forêt et la zone agricole. En effet, depuis plusieurs années, nos associations militent et demandent aux autorités tant communales que cantonales l'introduction de petits bus pour traverser le vallon de l'Aire. Ils sont plus indépendants et souples pour se déplacer sur les petits chemins existants pour rejoindre le centre du village et la Croisée de Confignon par la route de Soral, sans avoir besoin de créer une route en site propre qui, même arborée, défigurera notre vallon.

Une autre solution pour cette tangentielle serait qu'elle emprunte la 3<sup>ème</sup> voie de l'autoroute prévue pour 2030. Pour aller plus vite vers la transition écologique et énergétique, la 2<sup>ème</sup> voie de l'autoroute de contournement pourrait être réservée à courte échéance à ce mode de transport (bus, covoiturage et cars venant d'Annecy et de la région frontalière) en attendant le prolongement du Léman Express des Cherpines à Annecy et environs.

**Nous réitérons avec insistance notre demande pour la mise en service, lorsque le besoin s'en fera sentir, de petits bus, pourquoi pas électriques.**

### **Référence à l'évaluation de l'empreinte carbone du quartier des Cherpines**

Nous sommes étonnés que l'évaluation de l'empreinte carbone du quartier et de ses aspects environnementaux n'ait pas été encore réalisée à l'heure d'aujourd'hui.



**Quand pensez-vous que vos départements puissent diffuser cette information ?**

## **Nos demandes supplémentaires**

Pour terminer, nous souhaiterions attirer votre attention sur des points non évoqués dans votre lettre :

### **1. Droits à bâtir**

**Considérant que les infrastructures publiques écoles, parcs et centre sportif PLO produisent des droits à bâtir aux Cherpines, peut-on estimer que les divers accès tram, routes et chemins en produisent aussi, augmentant ainsi la densité dans les îlots du quartier Cherpines-Confignon ? Ce qui serait pour le moins surprenant et inacceptable !**

### **2. Centre sportif et culturel communal, cantonal, voire régional - Plan-les-Ouates**

En 2012, le canton (Conseil d'Etat et Grand Conseil) avait fait la promesse que ce projet resterait intercommunal afin de ne pas prétendre résoudre toutes les demandes sportives au niveau cantonal, notamment une patinoire olympique avec gradins qui avait été exclu de la votation populaire. Rappelons qu'une patinoire est déjà prévue au Trèfle Blanc à moins de 3 kms). De plus, on va même plus loin car aujourd'hui une salle polyvalente de 1200 places pouvant accueillir des concerts (augmentée à 5000 places debout), ainsi qu'une piscine de 50 mètres avec gradins (voir liste de ce centre sportif démesuré) sont mises au concours.

Nous constatons en outre la rupture de l'intercommunalité engendrée par le concours lancé en juin 2022 unilatéralement par la commune de Plan-les-Ouates concernant l'aménagement de la pièce D dont le programme d'importance régionale, voire cantonale ne correspond pas à celui du PDQ Cherpines.

La construction de ce centre sportif et culturel pharaonique, dont certains bâtiments n'ont pas vraiment leur utilité au milieu d'un quartier d'habitations des Cherpines Rolliet/Charrotons, peut avoir des conséquences en termes de mobilité, de bruit, d'incivilités et de pression humaine sur l'environnement de la rivière.

De plus, le parc des Charrotons serait en partie amputé par la possible construction d'Amusen (musée des enfants), alors que le parc faisait partie dans la dernière concertation des « **objets intouchables** » comme la diagonale verte qui fait le lien entre les communes.

Il se trouve aussi que la halle du cirque de Confignon et le pôle des arts du cirque ont été effacés du programme du concours lancé par la commune de Plan-les-Ouates, des équipements pourtant inscrits au PDQ Cherpines et au plan directeur cantonal 2030. Normalement, ces installations auraient dû trouver leur place dans l'espace de ce centre étant donné que Confignon est « obligé » de récupérer les 460 logements (400 Confignon + 60 PLO) générés par les droits à bâtir de cette pièce D, sans contrepartie.

Si ces équipements sont devenus régionaux, voire cantonaux, la modification de zone ZD3 en ZD EP sur la pièce D2 n'est-elle pas obligatoire?



Pour mémoire, la jurisprudence du Tribunal Fédéral confirme que les cessions gratuites de terrains sont compatibles avec la garantie de propriété dans le cadre de la planification lorsqu'il s'agit de réaliser les installations nécessaires à la réalisation du plan (ATF 110 la 223 consid. 3c p. 229) : Il n'est pas autorisé pour la collectivité publique de se procurer gratuitement, au moyen d'un PLQ, des terrains dont elle a besoin à d'autres fins.

Nous constatons en outre qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les habitants de Confignon et les associations au sujet de la construction de ce centre sportif.

**Nous n'avons pas le choix que de demander un avis de droit neutre sur la question.**

**Étant donné le coût de cet avis juridique, et par souci d'égalité entre les parties prenantes du projet Cherpines, seriez-vous d'accord de le financer ?**

### **3. Tram 15 transfrontalier**

Pour nos associations, un tram qui entre au cœur d'un quartier densifié doit impérativement avoir été bien pensé au niveau du bruit et des vibrations.

**Cela a-t-il été étudié et planifié?**

Nous avons en outre été surpris d'apprendre que la construction du tram 15 transfrontalier à travers les Cherpines produit des droits à bâtir reportés sur les pièces de logements bien que la jurisprudence du Tribunal Fédéral n'autorise pas une collectivité publique à se procurer gratuitement, au moyen d'un PLQ, des terrains dont elle a besoin pour d'autres fins, notamment pour la réalisation de tâches ordinaires telle que l'amélioration du trafic (ATF 100 la 223 consid. 3c p. 230).

### **4. Couverture de l'autoroute et reconstitution de la césure verte**

Le 7 décembre 2020, l'ASC demandait à l'OFROU et à M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures, la couverture de l'autoroute en prolongeant le tunnel de Confignon côté Plan-les-Ouates, afin d'atténuer le bruit qui monte jusqu'au village. Le secteur Bernex/Bois des Mouilles est déjà acquis puisqu'une tranchée couverte d'un minimum de 400 mètres reconnectera les deux massifs forestiers et permettra le franchissement de l'autoroute par la faune permettant ainsi la compensation de 17'000 m<sup>2</sup> de forêt favorable à la biodiversité.

Le 9 mars 2021, le conseil municipal de Confignon votait majoritairement la résolution R175 « Le CM demande la couverture de l'autoroute ». Cette prise de position « *apportait son soutien aux démarches citoyennes et du Conseil administratif visant à demander une couverture de l'autoroute de contournement dans le vallon de l'Aire jusqu'au point de la route de base, en favorisant le bien-être des habitants actuels et futurs ainsi que les corridors biologiques pour la faune* ».



Pour nos associations, cette couverture pourrait permettre de reconstituer la césure verte et d'étendre les terres agricoles bien entamées par le quartier des Cherpines et par l'écoParc.

## 5. Cherpines I – Rolliet

**Nos associations souhaitent une explication en ce qui concerne la densité du quartier du Rolliet nettement inférieur à celui des Cherpines Confignon, à savoir : un IUS de 1,15 pour un ID de 1,5. Le grand centre sportif et culturel y serait-il pour quelque chose avec le report des 400 logements sur Confignon ?**

## 6. Comparaison avec d'autres quartiers

Si nous comparons avec d'autres quartiers que nous sommes allés visiter tels Les Adrets/Pont Rouge, très dense et minéralisé, Belle-Terre (MICA) (IUS 0,75 et ID 1,8) et Saint-Mathieu (IUS 1,4 et ID 1,9), le quartier de l'Etang affiche un IUS 3 et ID 3,7 avec 1'000 logements et 2'500 emplois. Pour ce dernier, même si la densité est forte, l'activité humaine se concentre en journée. Le soir et le week-end, la situation est plus calme. Le quartier des Cherpines dont l'ID est presque similaire avec des pièces urbaines à 2.9 est hyper dense. Le nombre de logements (2'800) pour le PLQ 2 Cherpines et celui du PLQ 1 Rolliet (1'000), soit un total 3800 logements x 2,5 = 9500 habitants, le sentiment d'entassement 24h/24, 365 j. par an sera bien plus élevé.

Nous constatons aussi que les conséquences du réchauffement climatique n'ont pas été intégrées dans la construction de ces nouveaux quartiers puisque la verdure est loin d'être au rendez-vous. Notamment, concernant le quartier de l'Etang et surtout celui de Saint-Mathieu où les promesses faites lors des concertations ne nous semblent pas avoir été tenues quant à la hauteur, la densité et les espaces ouverts.

**Un quartier bénéficiant des meilleures normes énergétiques, c'est bon pour la planète, mais ne sera pas nécessairement agréable à vivre pour les habitants si la densité est trop forte.**

**Une densité trop élevée des espaces habitables n'est pas synonyme de « mieux-vivre » et de nombreux experts abondent dans ce sens. Ne répétons pas les erreurs du passé.**





Nous espérons que pour le futur quartier des Cherpines, les associations seront entendues et surtout écoutées.

Étant donné l'été caniculaire que nous venons de vivre et ceux à venir qui seront probablement identiques ou pires, prendrez-vous l'engagement de réduire la densité à 1 pour accorder les actes du Département du Territoire aux nouvelles données climatiques afin d'assurer et offrir la meilleure qualité de vie possible aux futurs habitants ?

Nous vous remercions du contenu de votre lettre qui montre la volonté de vos départements et de vous-même de poursuivre une collaboration active tant sur les Cherpines que sur le vallon de l'Aire avec nos associations.

Dans l'attente de vos prochaines nouvelles, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'État, nos plus cordiales salutations.

Margareth Robert-Tissot  
Présidente ASC  
16, chemin des Marais  
1232 Confignon  
Email : [art1232@bluewin.ch](mailto:art1232@bluewin.ch)

Astrid Sonnevill-Dings  
Vice-présidente ASC  
Chemin de Murcie  
1232 Confignon

Béatrice Bengtsson  
Co-présidente ANPVA  
11B, route des Soral  
1232 Confignon

Jacques Roulet  
Co-président ANPVA  
Chemin du Pont-du-Centenaire 27  
1213 Onex

Jean Hertzschuch  
Président Sauvegarde Genève  
Avenue du Bouchet, 22  
1209 Genève

Copies : Conseil Administratif et Conseil Municipal de Confignon



## ANNEXE 1

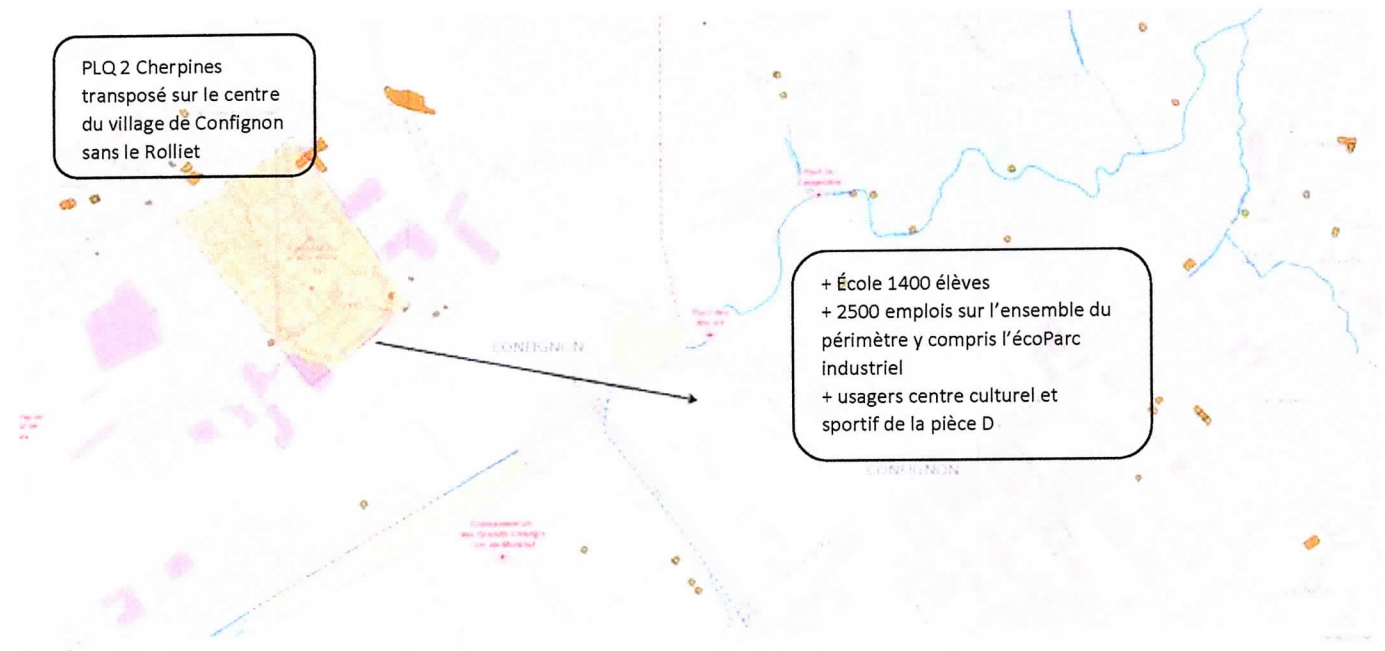
### Travaux du centre sportif envisagé

- Patinoire olympique, 30x60m avec des gradins pouvant accueillir 300 à 800 personnes
- Piscine couverte de 50m : 1 bassin de 8 lignes de 50m avec gradins
- Fitness.
- Centre administratif (accueil, caisse, magasin de sport, restaurant, etc.).
- Salle polyvalente de 1'200 places pouvant accueillir des concerts. (augmentée à 5000 places debout)
- Parking sous-terrain.
- Centre d'hébergement
- Centre 3 raquettes avec 5 courts de tennis intérieurs et 5 courts extérieurs, 5 terrains de badminton, 6 terrains de squash et un espace restauration dédié
- Une grande salle modulable.
- Mur d'escalade indoor.
- Une petite salle polyvalente.
- Sport en accès libre : beach volley, BMX, skate-park, workout, pétanque
- Mur d'escalade extérieur en façade de bâtiment
- Maison du sport : espace de co-working pour les associations, bureau du service des sports, salles de réunions/bureaux pour les clubs, permanence d'accueil pour les clubs et la population
- Salle des musiques actuelles
- Studios de danse et de théâtre

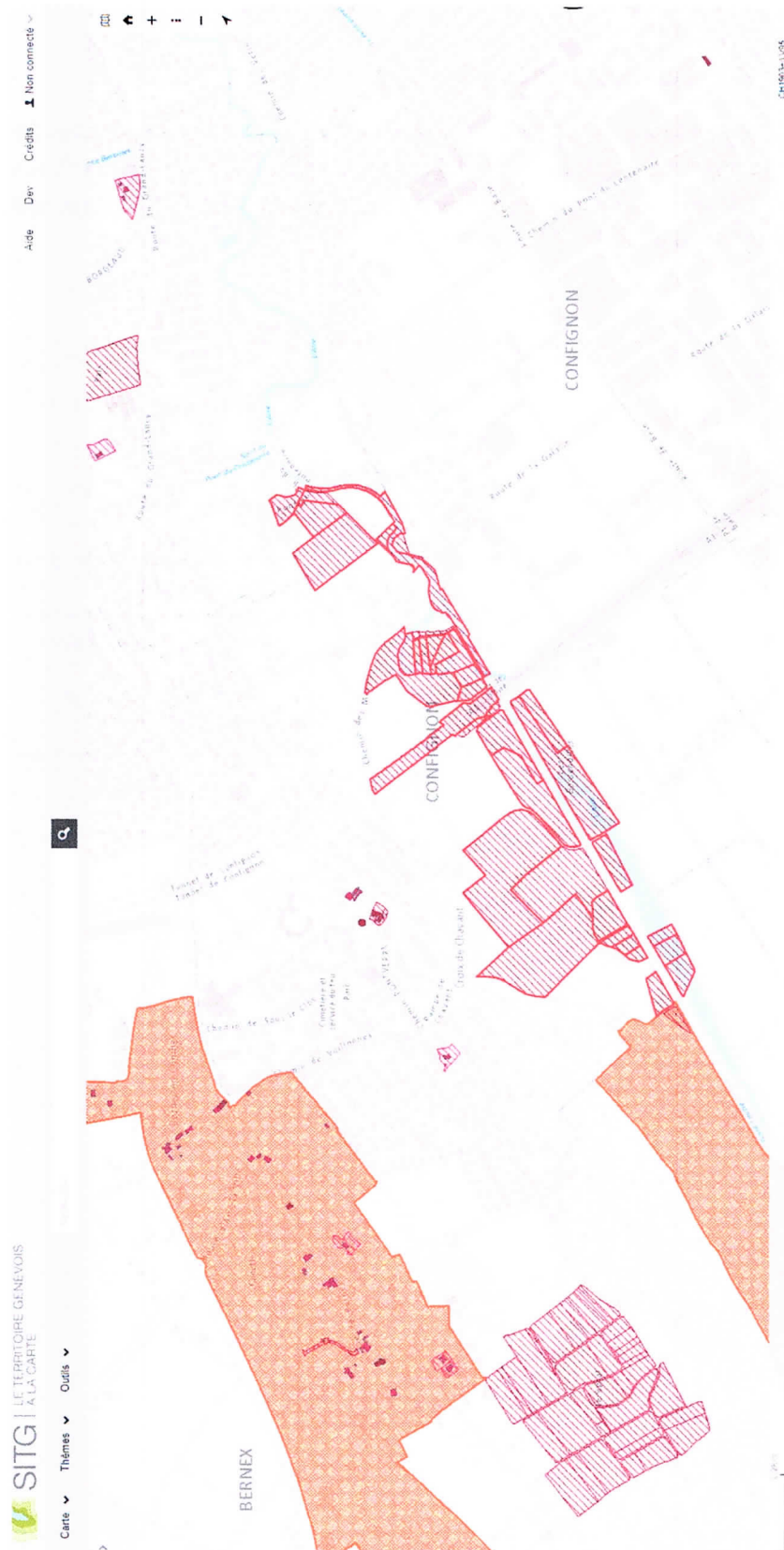
## ANNEXE 2

### PLQ 2 Cherpines (sans Rolliet, 1'000 logements. IUS 1.15, ID 1.5)

La forte densité prévue sur un espace de la taille du village de Confignon (route Soral-rue Bernex - ch. Vuillonex - ch. Hutins) avec 2'800 logement x 2,5 habitants par logement = 7'000 habitants (IUS 1.2. ID=2,5) + 1'400 élèves de l'école secondaire 2 + 2'500 emplois sur l'ensemble du périmètre y compris l'écoParc industriel + les usagers du centre culturel et sportif de la pièce D.



## ANNEXE 3 A



ANNEXE 3 B

